



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 04720

Numéro SIREN : 502 687 577

Nom ou dénomination : C P I

Ce dépôt a été enregistré le 04/03/2013 sous le numéro de dépôt 21414



1302143201

DATE DEPOT :	2013-03-04
NUMERO DE DEPOT :	2013R021414
N° GESTION :	2008B04720
N° SIREN :	502687577
DENOMINATION :	C P I
ADRESSE :	13 rue Saint Lazare 75009 Paris
DATE D'ACTE :	2012/02/05
TYPE D'ACTE :	DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

DB du 5.2.2 = 13
TB MJ

C.P.I

Société par actions simplifiée au capital de 1 262 000 euros

Siège social : 7 rue Caumartin (75009) PARIS

502 687 577 RCS PARIS

080 4720

06 du 5.2.2 = 13

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 5 FEVRIER 2013

L'an 2013, le 5 Février, à 10 heures,

Monsieur Pascal CHEVALIER,

Associé unique de la société C.P.I,

GTC DE PARIS	
:	M
04 MAR 2013	
2013/1/2	N° Dépôt

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 5 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide de transférer le siège social, à compter de ce jour, du 7 rue Caumartin (75009) PARIS au 13 rue Saint Lazare (75009) PARIS et, en conséquence, de modifier l'article 5 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 5 - SIEGE SOCIAL.

Le siège social est fixé : 13 rue Saint Lazare (75009) PARIS ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Pascal CHEVALIER

